DELIBERATION N° 17

Avenant n° 3 au marché n° 10-354 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié, pour une durée de 10 ans, un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à la Société Dalkia, dont le siège est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59875 Saint-André Les Lille.

Ce marché a déjà fait l'objet deux avenants :

- avenant n° 1 en date du 29/12/2011, relatif au transfert partiel du marché à Dieppe-Maritime dans le cadre du transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- avenant n° 2 en date du 17/10/2012, ayant notamment pour objet la mise à jour de la liste des installations exploitées dans le cadre du marché.

Au regard de l'évolution du patrimoine bâti de la Ville de Dieppe, il convient à nouveau d'actualiser cette liste dans le cadre d'un avenant au marché.

Par ailleurs, il convient d'acter dans le cadre de cet avenant le remplacement de l'indice EBIOOO par l'indice EBI.

L'incidence financière de ces modifications est négative. Elles entraînent une diminution de 1.40 % du montant sur la durée totale du marché.

Vu :
- le Code des Marchés Publics, (procédure d'appel d'offres ouvert)
- le marché n° 10.354 en date du 19/11/2010 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, signé conformément à la délibération n° 19 du 23/09/2010,
- l'avenant n° 1 en date du 29/12/2011, signé conformément à la délibération n° 15 du 15/12/2011,
- l'avenant n° 2 en date du 17/10/2012, signé conformément à la délibération n° 13 du 27/09/2012,

Considérant l'avis de la commission municipale n° 6, réunie le 14 janvier 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché n°10.354.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire